

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Monique BAYARD
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

Monsieur le Comptable Public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC, ex Trésorerie Municipale) sollicite l'admission en non-valeur de divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 3 532,80 €, se décomposant comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL pour un montant de 2 238,46 € (80 pièces) suite à des poursuites n'ayant pu aboutir (combinaisons infructueuses d'actes, décès du redevable)
- BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS pour un montant de 1 294,34 € (7 pièces) suite à des poursuites n'ayant pu aboutir (combinaisons infructueuses d'actes, décès du redevable)

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'admettre** en non-valeur les titres susvisés pour un montant total de 3 532,80 €, soit 2 238,46 € sur le budget principal et 1 294,34 € sur le budget annexe des transports publics urbains
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	